

L'intimidation, NON MERCI!

Bonjour chers parents, tuteurs, tutrices,

Voici une lettre provenant du comité de prévention en matière d'intimidation de l'école Charles-Sauriol incluant la définition de l'intimidation de la cyberintimidation, des activités organisées à l'échelle de l'école ainsi que des ressources pour vous.

« intimidation » : Comportement agressif et généralement répété d'un élève envers une autre personne qui, à la fois :

a) a pour but, ou dont l'élève devrait savoir qu'il aura vraisemblablement cet effet :

- (i)** soit de causer à la personne un préjudice, de la peur ou de la détresse, y compris un préjudice corporel, psychologique, social ou scolaire, un préjudice à la réputation ou un préjudice matériel,
- (ii)** soit de créer un climat négatif pour la personne à l'école;

b) se produit dans un contexte de déséquilibre de pouvoirs, réel ou perçu, entre l'élève et l'autre personne, selon des facteurs tels que la taille, la force, l'âge, l'intelligence, le pouvoir des pairs, la situation économique, le statut social, la religion, l'origine ethnique, l'orientation sexuelle, la situation familiale, le sexe, l'identité sexuelle, l'expression de l'identité sexuelle, la race, le handicap ou les besoins particuliers.

(page 3, Politique/Programmes Note no 144 – MÉO)

Cyberintimidation :

On entend en outre par intimidation, pour l'intimidation par des moyens électroniques (communément appelée cyberintimidation), notamment par :

- a) la création d'une page Web ou d'un blogue dans lequel le créateur usurpe l'identité d'une autre personne;
- b) le fait de faire passer une autre personne comme l'auteur de renseignements ou de messages affichés sur Internet;
- c) la communication électronique d'éléments d'information à plus d'une personne ou leur affichage sur un site Web auquel une ou plusieurs personnes ont accès.

Tous les jeudis, les élèves du cycle moyen seront invités à signaler des gestes d'intimidation. Chaque élève recevra un billet. Si l'élève a quelque chose à signaler, il ou elle pourra l'écrire. Pour les autres élèves, ils ou elles seront invités à recopier une phrase. Ainsi, tous les élèves écriront en même temps sur leur billet et personne ne pourra savoir qui a signalé un geste ou qui a recopié la phrase.

La direction et les enseignants-ressources seront responsables de lire les billets partagés par les enseignants titulaires. Ils pourront réaliser une enquête et intervenir rapidement afin d'enrayer les situations d'intimidation.

Il est à noter que tous les élèves concernés par les billets d'intimidation seront rencontrés : les élèves ayant subis l'intimidation, les élèves ayant commis l'intimidation ainsi que témoins. Notre intention est d'apporter un soutien à chaque enfant, car chacun a besoin d'aide. De façon régulière, les élèves ayant subi des actes d'intimidation seront rencontrés afin de nous assurer que les gestes ont bel et bien cessé. Si votre enfant est ciblé dans une telle situation, vous en serez informé par courriel ou par téléphone. Soyez assurés de notre entière discrétion. Notre seule intention est de nous assurer que chaque enfant soit en sécurité et heureux dans son école.

Le programme visant à signaler l'intimidation débutera cette semaine.

Si vous désirez explorer une excellente ressource avec votre enfant :

Ressource : Brave Education à explorer avec votre enfant :

[\(Français – Brave Education\)](#)

Les parents et les tuteurs apprendront les différences entre les comportements d'intimidation et les conflits quotidiens en évaluant une étude de cas animée. Ils apprendront des stratégies de prévention pour réduire les risques d'intimidation et comment intervenir si cela se produit.

Ressources dans la communauté :

- [Jeunesse, j'écoute;](#)
- [Tel-jeunes;](#)
- [LGBTQ Youth LINE;](#)
- [Black Youth Helpline;](#)
- [Ligne d'écoute d'espoir des Premières Nations et des Inuits \(24 heures\).](#)

Merci pour votre précieuse collaboration.

Le comité anti-intimidation